



## Cyberbulletin du DPP

Deuxième édition, juin 2004

### La nouvelle présidente et le nouveau vice-président de la Commission du droit de prêt public

Lors de l'assemblée générale annuelle le 13 juin dernier, les membres de la Commission du droit de prêt public (DPP), ont élu **Carole David** comme nouvelle présidente pour le prochain mandat de deux ans. Carole David est poète et romancière de Montréal. Son premier livre de poésie, *Terroristes d'Amour* a remporté le Prix Émile Nelligan, alors que son plus récent recueil, *La maison d'Ophélie*, a été finaliste aux Prix littéraires du Gouverneur général de 1999. Carole, qui est très active dans le milieu des lettres et de l'édition, a participé à des salons du livre et des tournées à l'étranger. Elle vient tout juste de publier un recueil de poésie pour ados intitulé *Averses et réglisses noires*. Elle remplace Joan Clark qui a été présidente du DPP de 2002 à 2004.

Lors de la même réunion, **David Copelin**, représentant la Playwrights Guild of Canada, a été élu vice-président de la Commission du DPP. David Copelin est auteur et dramaturge, et son adaptation de l'œuvre d'Alfred Jarry, *Ubu Rex*, a été produite partout en Amérique du Nord, plus particulièrement au Yale Repertory Theatre et au Shaw Festival. Il remplace Carole David qui a été vice-présidente du DPP de 2002 à 2004.

### Nouveaux membres à la Commission du droit de prêt public

La Commission du DPP a aussi nommé deux nouveaux écrivains au conseil d'administration : **Louise Halfe**, Sky Dancer, de Saskatoon (SK) qui est écrivaine à temps plein et a deux livres de poésie primés à son crédit; et **Stefan Psenak**, de Gatineau (QC), qui est écrivain à temps plein et a publié 11 titres, incluant des œuvres de poésie, de théâtre, de fiction et deux romans pour jeunes adultes.

### Financement

En février dernier, la Commission du droit de prêt public a fait au gouvernement une demande de fonds de 1,6 million de dollars. Cette demande était basée sur les fonds requis pour la mise en œuvre de son plan de grille à taux dégressif, système conçu par la Commission pour tenir compte de la croissance continue du nombre d'auteurs et de titres qui s'inscrivent au programme. L'ajout de ce financement à notre budget de base de 8,9 millions de dollars se traduirait par un budget global de paiement aux auteurs de 10,5 millions de dollars. En raison des récentes élections, il est peu probable que nous entendions parler des résultats de cette demande avant plusieurs mois.

### **En bref...**

- Une fois un titre inscrit au DPP, il n'est pas nécessaire de le réinscrire chaque année. Vous ne devez retourner le formulaire de Mise à jour du DPP que si vous souhaitez inscrire un nouveau titre (avant le 1er mai de chaque année) ou que vous avez déménagé.
- Nous cherchons toujours à réaliser des économies dans le programme du DPP. En janvier dernier, nous avons appris que Revenu Canada n'exigeait plus des organismes qu'ils produisent des formulaires T4A pour les paiements de moins de 500\$. Nous voyons cela comme une façon d'économiser du temps et de l'argent lors de l'envoi des chèques du DPP. Donc, comme pour les paiements de février 2004, et ce, à moins d'avis contraire, nous ne vous enverrons pas de T4A pour votre paiement du DPP si celui-ci est inférieur à 500 \$. Vous devez toujours déclarer ce montant dans votre déclaration d'impôt, même si nous ne vous avons pas envoyé de formulaire le concernant. Pour faciliter votre déclaration, nous inscrivons le montant que vous avez reçu l'année précédente sur votre Sommaire de paiement joint à votre chèque.
- À ce stade-ci du cycle DPP, le personnel DPP est en train de vérifier l'admissibilité des 4 310 nouveaux titres inscrits ce printemps. Il prépare également l'envoi de ces titres aux bibliothèques de l'échantillon. Pour ceux d'entre vous qui ont inscrit un nouveau titre cette année, veuillez noter que vous n'entendrez pas parler de nous avant le mois de février 2005, car le cycle complet du DPP nécessite une année entière.

### **Plan de la Commission en vue de faire face à la croissance du programme**

Lors de sa réunion de juin 2004, la Commission a approuvé en principe le plan de grille à taux dégressif. Le principe de base de ce plan réside en ce que le taux de référence d'un titre diminue à mesure que celui-ci accumule ses années d'inscription au programme. Ainsi, la Commission pourrait restaurer un taux de référence de 40\$ pour une période de cinq ans suivant l'inscription du titre au DPP. Ce taux de référence était en vigueur pendant les sept premières années du programme.

La Commission a recommandé que sa mise en œuvre soit conditionnelle à un rapport complémentaire qui sera présenté lors de sa réunion de décembre 2004. Ce rapport prendra en compte les progrès réalisés quant à la requête de financement adressée au ministère du Patrimoine canadien. Il traitera en outre de questions soulevées par les associations nationales d'écrivains et évaluera les retombées sur les écrivains, selon le nouveau modèle d'échantillonnage en bibliothèque. Ce nouveau modèle ne comprendra que l'échantillonnage des bibliothèques publiques, incluant un certain nombre de catalogues couvrant l'ensemble d'une province.

### **Changement d'adresse par courriel**

Nous apprécions l'efficacité du courriel dans les changements d'adresse. Cependant, nous devons veiller à ce qu'aucune fraude ne se produise au cours du processus. C'est pourquoi, lorsque vous nous faites parvenir un changement d'adresse, vous êtes priés d'inclure votre numéro d'auteur (les 5 ou 6 chiffres indiqués sur tous vos documents du DPP), votre ancienne adresse ainsi que le titre de l'un de vos livres inscrits au programme. Cela peut vous sembler beaucoup, mais nous devons veiller à l'intégrité des données de notre système de changement d'adresse. Merci. Veuillez noter que ce n'est pas possible de changer votre adresse à travers le site web du DPP.

### **Faites-nous savoir...**

Comment nous améliorer? Faites-nous connaître les sujets dont vous aimeriez entendre parler dans les prochains bulletins. Nous sommes à votre service!